

Introduction

Eddy Roulet a bien voulu, il y a quelques années, republier dans le n° 24 des *Cahiers de linguistique française*, sur la proposition de Corinne Rossari, un article « Quand *peu* et *un peu* semblent coorientés », où j'avais essayé de maintenir l'anti-orientation fondamentale de *peu* et de *un peu*. Je la maintenais même dans des contextes où leur insertion peut produire des phrases ayant une orientation argumentative analogue –c'est-à-dire auxquelles des conclusions de même type peuvent être enchaînées (J.C.Anscombe et moi avons souvent noté ce phénomène sans arriver vraiment à en rendre compte). Mon article prenait pour exemple l'insertion de *peu* et de *un peu* avant *après*: les phrases « Jean est venu peu après » et « Jean est venu un peu après » semblent autoriser souvent les mêmes continuations conclusives, par exemple « On n'a donc pas eu à l'attendre ». J'essayais de prévoir (au sens technique de « calculer ») ces cas de proximité argumentative entre *peu après* et *un peu après* à partir d'une opposition argumentative radicale entre *peu* et *un peu*, opposition dont l'effet serait quelquefois annulé par un des composants sémantiques de *après*. Je vais ici poursuivre dans la même direction de recherche, en abusant de la patience avec laquelle Eddy Roulet a toujours accueilli la théorie de l'« Argumentation dans la Langue ».

Il s'agira de l'effet de *peu* et de *un peu* quand on leur donne la place de A dans le schéma de phrase « Il suffit de A de B pour C ». On s'aperçoit facilement que des conclusions du même type peuvent être tirées de « Il suffit de peu (A) d'argent (B) pour faire ça (C) » et de « Il suffit d'un peu (A) d'argent (B) pour faire ça (C) ». Dans les deux cas C (« faire ça ») est présenté comme facile, ou en tout cas accessible. La chose est d'autant plus intrigante que la divergence entre *peu* et *un peu* réapparaît si on remplace *il suffit* par *il faut*. « Il faut un peu d'argent pour C » signale la difficulté de l'entreprise, alors que « Il en faut peu » en signale la faisabilité.

Le calcul que je vais proposer utilise d'une part les opérateurs déjà mis en œuvre dans l'article des *Cahiers*, et d'autre part la conception générale de la structure sémantique présentée dans la « Théorie des Blocs Sémantiques » de Marion Carel; je ne présenterai ces outils que d'une façon très schématique, avec l'espoir, coupable mais pardonnable, que cela constitue un rappel. En ce qui concerne les opérateurs déjà utilisés dans les *Cahiers*, il s'agit de ce que j'ai appelé « modificateurs déréalisants » (MD). *Peu* et *un peu* en sont des exemples, car ils permettent, appliqués à une expression E, de contrarier l'orientation argumentative de E. Ce qui peut se faire de deux façons. Certains MD sont dits « inverseurs » (INV) : l'expression INV.E construite à partir de E a un potentiel argumentatif opposé à celui de E, notamment elle favorise des conclusions opposées. La négation pleine *ne...pas* est de ce type, mais aussi le « quantifieur » *peu*, que je considère, à la suite de Guillaume, comme une forme larvée de négation. D'autres MD, parmi lesquels *un peu*, sont des « atténuateurs » (ATT), en ce sens qu'ils se contentent d'affaiblir le potentiel argumentatif, par exemple les

mouvements conclusifs possibles à partir des expressions auxquelles ils s'appliquent : ATT.E va dans le même sens que E, mais avec moins de force. (Le symbole « . », dans les formules précédentes, marque l'application d'un opérateur à une expression possédant un contenu sémantique; j'utiliserai le symbole « + » pour noter l'application d'un opérateur à un autre opérateur, application qui construit un opérateur complexe.)

L'article des *Cahiers* se fonde sur les deux règles suivantes :

R1. L'opérateur complexe INV+ATT (inversion d'un atténuateur) maintient l'orientation du contenu auquel il s'applique, et augmente la force avec laquelle il conduit dans cette direction.

R2. L'opérateur complexe ATT+ATT (atténuation d'une atténuation) maintient aussi l'orientation du contenu auquel il s'applique, tout en diminuant sa force (mais il la diminue moins que ne ferait un seul atténuateur).

(N.B. La gradation des forces peut sembler, telle que je viens de la formuler, quelque peu impressionniste, voire naïve: en fait elle s'appuie toujours sur le critère de *même*: dire que A est moins fort que B, c'est dire simplement que l'on peut énoncer *A et même B*, et non l'inverse.)

Soit C un contenu. R1 et R2 amènent à donner à « (INV+ATT).C » et à « (ATT+ATT).C » la même orientation, la première combinaison ayant plus de force que la seconde – puisque la première, d'après R1, augmente la force de C, alors que la seconde, d'après R2, la diminue. Cette propriété sera utilisée pour expliquer que la substitution de *un peu* (qui est un ATT) à *peu* (qui est un INV) puisse ne pas changer l'orientation argumentative globale. Il suffit pour cela qu'ils agissent sur une suite analysable comme ATT.C, et qu'ils portent sur le ATT de cette suite. Dans mon étude sur *peu après* et *un peu après*, j'ai donc cherché à faire apparaître un ATT dans la sémantique de *après*. Je répéterai la même manœuvre pour expliquer la proximité entre *Il suffit de peu* et *Il suffit d'un peu* : il me faudra mettre en évidence un ATT dans la sémantique de *Il suffit*.

Dans la présente étude j'utiliserai aussi, je l'ai dit, certains éléments de la « Théorie des blocs sémantiques » de M. Carel. Notamment je m'appuierai sur l'idée que le potentiel argumentatif d'une entité E n'est pas constitué seulement par son « argumentation externe » (AE) - c'est-à-dire par des enchaînements argumentatifs auxquels E participe-, mais aussi par son « argumentation interne » (AI). Cette dernière (à laquelle je m'intéresserai surtout ici) est un ensemble d'enchaînements argumentatifs qui constituent une sorte de reformulation de E. Je dois encore préciser que les enchaînements argumentatifs, selon M.Carel, peuvent avoir pour connecteur, soit un mot du type de *donc* (on parle alors d'enchaînements en DC), soit un mot du type de *pourtant* (on parle alors d'enchaînements en PT). Je vais par exemple attribuer l'AI suivante à la construction « Il faut...de B pour C » : Son AI est « neg-B DC neg-C » (=la négation de B entraîne celle de C). Ainsi la phrase « Il faut de l'argent (B) pour faire ça (C) » comporte cette construction, qu'elle combine avec *argent*, dans le rôle de B, avec *faire ça*, dans le rôle de C, et avec un « morphème zéro » à la place prévue par les

pointillés; elle a pour AI « neg-argent DC neg-faire ça », correspondant à des enchaînements comme « Si on n'a pas d'argent, on ne peut pas faire ça »¹.

J'admettrai en outre la description que donne la « Théorie des blocs sémantiques » pour les morphèmes négatifs. L'application d'un morphème négatif à une entité linguistique ayant pour AI « X DC Y » transforme cette AI en « X PT neg-Y » (et de même elle transforme l'AI « X PT Y » en l'AI « X DC neg-Y »). Ainsi, si l'adjectif *obéissant* a pour AI « a l'ordre de faire DC fait », sa négation *désobéissant* aura l'AI « a l'ordre de faire PT neg-fait ». Par suite l'application d'une négation à la construction « Il faut ...de B pour C » transformera l'AI proposée plus haut (Neg-B DC neg-C) en « neg-B PT C », formule sémantique qui décrit notamment les phrases réalisant les schémas « Il n'est pas besoin de B pour C » ou « Même sans B, C » (par exemple « Il n'est pas besoin d'argent pour faire ça » ou « Même sans argent, on peut faire ça »).

« Il suffit de peu (un peu) pour... »

Je prendrai comme fait empirique que les phrase schématisables par « Il suffit...pour C » marquent le refus d'une certaine phrase schématisable par « Il faut... pour C » - le C étant identique dans les deux expressions, alors que les pointillés n'y sont pas remplis nécessairement de la même façon (puisque « Il suffit d'avoir des relations pour être élu à ce poste » peut servir à refuser « Il faut du mérite pour être élu à ce poste ») . Pour dire cela, je m'appuie sur deux observations. D'abord le locuteur d'un « Il suffit... » me semble toujours donner à sa parole un caractère polémique, et contester un « Il faut... » prêté à un « énonciateur » réel ou fictif (de même que le locuteur d'un énoncé négatif s'oppose, selon la théorie de la polyphonie, à un énonciateur soutenant le point de vue positif nié dans cet énoncé). Ensuite, il me semble habituel, pour contredire quelqu'un qui a dit « Il faut... », d'expliquer ou de développer son refus au moyen d'un « Il suffit... ». Plus précisément, dans le cas particulier où le schéma « Il suffit ...pour C » est spécifié en remplaçant les pointillés par « de A de B », le schéma « Il faut ...pour C » de la phrase refusée peut être spécifié comme « Il faut du B pour C » (ainsi « Il suffit d'un peu d'argent pour faire ça » peut refuser « Il faut de l'argent pour faire ça »). Pour traduire formellement ce « fait empirique »,

¹ Je distingue donc non seulement les schémas de phrase, les phrases, et les formules sémantiques qui décrivent le sens des phrases, mais aussi les « constructions », que je considère comme des espèces de morphèmes discontinus intervenant dans les phrases. Les constructions ne doivent pas être confondues avec les schémas de phrase, qui sont des simples abréviations pour désigner une pluralité de phrases de même type, et qui n'ont pas à être décrits sémantiquement (si on associe quelquefois une description sémantique à un schéma phrastique, c'est par abus de langage, et en supposant que toutes les phrases nommées par ce schéma ont, *mutatis mutandis*, le même sens. Les constructions sont en revanche des constituants de la phrase, au même titre que les mots, morphèmes continus. Elles sont décrites par des formules sémantiques qui, combinées avec les formules décrivant les autres constituants de la phrase, produisent les formules décrivant le sens de celle-ci. On dira qu'une phrase « instancie », « réalise » ou encore « manifeste » un certain schéma, mais qu'elle « exploite » ou « met en œuvre » une construction.

j'utiliserai ce qui a été dit de la négation au § précédent. Puisque la formule décrivant la construction « Il faut...de B pour C » est selon nous, « neg-B DC neg-C » l'application d'un morphème négatif à cette construction doit être décrite par la formule « Neg-B PT neg-neg-C », ou par le jeu de la double négation (que je ne peux pas justifier ici), « NEG-B PT C », formule que j'attribuerai fondamentalement à la construction « Il suffit de...de B pour C -en y apportant encore une modification, qui va être introduite tout de suite.

(N.B. La construction que je note « Il suffit de...de B pour C » n'est pas mise en œuvre chaque fois qu'apparaît dans une phrase la suite de morphèmes qui me sert à noter, à désigner, cette construction. Il faut, en plus, que cette suite soit comprise comme « En matière de B il suffit de...pour C ». Ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi « Il suffit de beaucoup d'argent pour faire ça » ne peut être paraphrasé comme « En matière d'argent, il en suffit de beaucoup », suite de mots qui me semble d'ailleurs contraire aux règles de la langue française. Le schéma de phrase « En matière de B, il suffit de...pour C » se réalise comme une phrase possible seulement si les pointillés sont remplis par une expression à valeur de modificateur déréalisant, comme un peu ou peu, à l'exclusion des modificateurs « réalisants » ou « renforceurs » comme beaucoup. On ne reconnaît donc la construction en question que dans les phrases où les pointillés sont remplacés par une expression de ce type. Mais le caractère déréalisant peut appartenir à des expressions de nature variée, par exemple à des expressions numériques, à condition que la quantité exprimée soit, dans la situation de discours, tenu pour faible. Ce qui peut être le cas, par exemple pour « mille euros » dans En matière d'argent, il suffit de mille euros pour faire ça ».

Il reste en effet à représenter l'idée que le refus, ou encore le morphème négatif implicite qui fait passer de *Il faut* à *Il suffit*, ne correspond pas à un rejet total. Il s'agit d'un certain degré de refus, degré qui peut être plus ou moins fort selon ce qui suit *Il faut* et *Il suffit*. Pour que cette gradualité du refus puisse être reflétée dans les formules de notre système, il faut donner un sens particulier au symbole de négation de ce système –puisque ce symbole intervient souvent dans les formules décrivant une phrase de la langue présentée comme le refus d'une autre phrase. Ce signe ne doit pas être interprété par la négation logique, qui ne peut pas être l'objet d'une quelconque modulation. Pour éviter les malentendus, je remplacerai, dans les formules utilisées plus haut, le symbole « neg » par un opérateur supposé sous-jacent à n'importe quelle forme de négativité. Il s'agit d'un des deux modificateurs déréalisants dont j'ai parlé dans le premier §, à savoir INV (=inversion). En tant qu'il est un modificateur parmi d'autres, on peut lui appliquer d'autres modificateurs, afin de traduire les différentes modulations que peut prendre la négativité. Les formules proposées, dans le premier §, pour traduire les constructions linguistiques « Il faut...de B pour C », et « Il suffit de...de B pour C » seront donc désormais réécrites, respectivement, « INV.B DC INV.C » et « INV.B PT C ». Cependant cette dernière formule doit encore être retouchée. S'il est vrai, en effet, qu'un « Il suffit... » sert à contester un « Il faut ... », il ne s'agit pas d'une contestation totale : l'opposition est faible, partielle, elle reconnaît quelque chose

d'admissible dans la position réfutée. Je dois donc, pour traduire « Il suffit... », affaiblir la formule « INV.B PT C », afin quelle exprime une forme affaiblie de refus de « INV.B DC INV.C »².

Le problème est donc d'affaiblir cette dernière formule. Une solution apparemment simple est de placer devant elle un ATT, qui porterait sur l'ensemble de la formule. Mais cela impliquerait une redéfinition de cet opérateur, qui a été défini comme portant soit sur des contenus, soit sur d'autres opérateurs, et muni de propriétés concernant uniquement ces deux cas. Une autre solution doit donc être cherchée. Elle s'inspirerait des thèses de Carel et Ducrot sur la gradualisation des expressions de la langue. Pour nous l'affaiblissement d'un mot (par exemple d'un adjectif que l'on fait précéder de *plutôt*) se traduit par une modification du type d'enchaînement argumentatif (dans notre terminologie, de « l'aspect ») qui le décrit, et cette modification est différente selon qu'il s'agit d'enchaînements en DC ou en PT. Lorsque l'enchaînement est en PT (cf. *désobéissant* qui est décrit par « a l'ordre de faire PT neg- fait »), l'affaiblissement peut se faire en atténuant le premier segment de l'enchaînement (*plutôt désobéissant* est ainsi associé à des enchaînements comme « on a beau lui demander de faire quelque chose, il ne le fait pas », qui peut se décrire par la formule «(ATT. a l'ordre de faire) PT neg-fait »). Pour affaiblir la formule correspondant à la négation d'un « Il faut », c'est-à-dire « INV.B PT C », il suffira alors de placer un atténuateur devant le premier segment « INV.B ». On obtient ainsi « ATT.(INV.B) PT C ». Telle est la description que nous allons attribuer à la construction, c'est-à-dire à l'entité linguistique, au morphème discontinu « Il suffit de ...de B pour C ».

Pour expliquer l'effet identique (en ce qui concerne l'orientation) de peu et de un peu insérés dans cette construction, il faut encore faire l'hypothèse que les entités mises à la place des pointillés agissent sur le ATT de la formule. Ce serait le cas pour le peu de la phrase « Il suffit de peu d'argent pour faire ça » (où l'on prend par ailleurs les expressions argent et faire ça pour spécifier le B et le C de la construction). Si l'on admet, comme je l'ai proposé au début que peu soit « inverseur », traduit par INV dans les formules sémantiques, la phrase en question serait donc décrite comme :

(1) (INV+ATT). (INV. argent) PT INV.C

Puisque, d'après la règle R1 donnée dans l'Introduction, (INV+ATT) est une sorte de renforceur, on prévoit donc que la phrase signifie que

² L'idée que la négativité a des degrés, et qu'il faut, pour la décrire formellement, introduire un opérateur INV différent de l'opérateur logique de négation, n'implique pas que INV doive recevoir une interprétation graduelle. En lui-même il est aussi peu graduel que la négation logique. Il se distingue d'elle seulement en ce qu'il peut être combiné avec d'autres opérateurs: ce sont ces différentes combinaisons qui décrivent les différents degrés de la négativité.